

EYNE *Mar - Vivo - Fabregas* ... *au Cap Sicie*

« AVEC LES AMIS DE LA SEYNE... »

Suivons M. Raoul Fouraignan au travers de l'histoire du bagne de Toulon

I. Lorsque « la chaîne » construisit un hôpital...

Si aujourd'hui, c'est à nous qu'échoit le compte rendu de la dernière conférence des « Amis de la Seyne, ancienne et moderne », la raison en est fort simple : le chroniqueur habituel, M. Raoul Fouraignan, secrétaire de cette Société culturelle, était, en ce 28 février, le conférencier.

Raoul Fouraignan est très épris des choses de son terroir et, une fois de plus il nous a apporté un brillant témoignage de cet amour, en traitant, avec beaucoup de succès et d'intérêt, un sujet des plus rébarbatifs : « L'Histoire du bagne de Toulon ».

C'est par un digest de la justice exécutive qu'il amena l'auditoire — fort nombreux — à son sujet et il sut par quelques phrases le forcer à méditer.

« Les vieilles législations avaient placé les intérêts sociaux sous la protection d'une pénalité sanglante. Le luxe des supplices était pendant plusieurs siècles en France, sa lugubre mise en scène de fantaisie, sans arriver au seul but que l'on se proposait alors : l'intimidation... »

Le bagne de Toulon

Une ordonnance de 1748 constituait les bagnes sur des bases réglementaires et l'on créa les bagnes de Toulon, de Brest, de Rochefort.

La Marine avait eu la garde des galériens quand ils étaient rameurs, on trouva logique de lui confier leur surveillance, quand ils furent devenus ouvriers.

On les lui donna en nombre dont elle devait compte et cela une fois réglé, elle pouvait disposer du coupable comme sa chose.

1783, déchira les vieux codes.

La loi brisa les chaînes d'un grand nombre de victimes de la royauté, mais la Révolution maintint le bagne, dont le nom se transforma en celui de travaux forcés, à temps, ou à perpétuité.

Le bagne de Toulon... les bagnes, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Ponson du Terrail et d'autres écrivains en ont retracé la vie et l'enfer.

A défaut d'une classification des peines pour chaque degré de criminalité, la loi avait fait le supplice égal pour ceux dont la souillure n'était pas égale.

Toulon comptait jusqu'à 5.000 condamnés. Le commissaire du bagne avait tous les pouvoirs...

En admettant que ce chef acceptât cette fonction avec une pensée plus élevée que celle d'être un gardien d'un troupeau immonde et qu'il regardât, comme investi d'un sacerdoce humanitaire, il était très difficile qu'il accomplisse sa mission.

Aussi, généralement, il s'occupait fort peu de l'amélioration de l'espèce, qu'on lui donnait en compte, comme des têtes de bétail.

La bastonnade était à l'ordre du jour et la terreur régnait.

Le bagne de Toulon se trouvait dans la vieille darse, le long du quai du Grand-Rang.

Le second bâtiment était à l'ancre, en face de l'arsenal du Mourillon. Les deux autres étaient mouillés non loin de la darse de Castigneau.

Le bagne installé à terre com-

prenait un vaste corps de bâtiments.

L'ameublement des salles réservées aux bagnards se comportait uniquement d'un immense lit de camp en planches, coupé dans sa longueur de 5 m. en 5 m. par un passage, où se trouvait une latrine et un robinet d'eau.

Les condamnés avaient à leur disposition une seule couverture et ne quittaient jamais leurs vêtements.

Au pied du lit, de gros anneaux de fer, recevaient la barre (le ramas), que l'on introduisait dans la chaîne de chaque individu.

Sur les bagnes flottants, les condamnés n'avaient pas de lits de camp : ils couchaient à même le plancher du navire, attachés au « ramas ».

Les miasmes des locaux étaient tels qu'avant chaque visite on brûlait des plantes aromatiques.

A l'hôpital du bagne, le séjour était un délice, car parfois on retirait les chaînes.

Les chaînes...

Pour le condamné, la chaîne commençait à Bicêtre.

C'était un triste spectacle à voir que cette mise en scène qui commençait dans la cour et qui s'étendait de Paris, à Toulon.

Les chaînes retenaient les forçats, unis ensemble, passaient du collier à la ceinture et remontaient de la ceinture au collier de celui qui suivait.

Le hasard, le caprice décidaient du compagnon de misère qu'on traînait avec soi.

L'esclavage dans l'esclavage, était le lot de la moitié des accouplés et là où il y a deux êtres, il faut qu'il y ait, maître et esclave.

C'était un supplice qui s'ajoutait à un autre que cette vie à deux que le vocabulaire du bagne nommait « accouplement ».

Les fers des forçats accouplés se composaient, d'une chaîne de 18 maillons, pesant 7 kg. 200 et d'une manille, avec son bouillon que chacun portait au bas de la jambe, pesant 1 kg. 500.

La double chaîne n'était infligée que par jugement du tribunal pour certains crimes.

L'habillement se composait : d'une chemise de toile, d'une paire de souliers, d'un pantalon qui devait être, à Toulon, de toile, mais que l'on accorda de laine, pour l'hiver, après qu'en 1829, le typhus ait fait des milliers de victimes.

La nourriture, était l'on s'en doute fort simple et souvent avariée.

Le travail au bagne

Lorsque l'organisation des bagnes fut substituée aux anciennes galères, les hommes condamnés à perpétuité, ou à temps, n'étaient pas admis au travail. Ils restaient, jusqu'à la mort, enchaînés sur leurs bancs.



M. Raoul FOURAIGNAN pendant sa conférence.
(Photo F. Chabert)

Sur les 4.000 condamnés, dont se composait à peu près en 1760 la « chaîne de Toulon », 1.200 seulement étaient occupés.

Le commun des forçats n'allait à la fatigue qu'à tour de rôle et le reste du temps, chacun pouvait travailler de son métier dans une échoppe.

Louis XIV, abolissant la question, le bagne vit diminuer sa population de mutilés. Dès lors les bagnes ne furent plus une infirmerie de martyrs et devinrent des chantiers de travailleurs valides.

Sous la Révolution et sous l'Empire des condamnés avaient été employés à transporter des fardeaux et à faire des travaux d'épuisement...

Sous la première Restauration, on présuma qu'en les faisant travailler aux ouvrages d'art qui furent exécutés, sous la direction des Ponts et Chaussées, on obtiendrait un travail productif, dont la valeur pourrait indemniser les frais de garde.

On espérait, de plus que ce genre de travail aurait sur le caractère des condamnés, une influence heureuse et qu'on les ramènerait à l'amour du travail, en leur donnant des habitudes d'application, en leur faisant acquérir des talents leur fournissant des moyens d'exister dans l'avenir qui s'ouvrirait devant eux, au moment de leur libération.

A Toulon, une reconnaissance détaillée des ressources, apprit que les bagnards pouvaient employer le bois, la pierre de taille, le plâtre.

Le commissaire général, Samson, en 1820, organise au bagne, vingt-quatre corps d'états et le travail fut organisé, sur les sentiments qui dominaient le cœur de l'homme que ses fautes ont

fait passer de l'état de travailleur libre, à celui de travailleur forcé et qui avait parcouru la longue terre de souffrances, de misères et d'humiliations qui accompagnent cette transition.

Une amélioration sensible se manifesta dès les premiers moments dans la conduite des forçats.

Un matin, en 1828, un bagne flottant s'arrêtait près du rivage de la bourgade de Saint-Mandrier.

L'Hôpital de St-Mandrier

Des flancs de ce vieux vaisseau, sortirent des bagnards travailleurs. Grand nombre furent employés à la démolition ; d'autres au déblaiement des terres.

Des fours à chaux s'élevèrent et pendant que les uns préparaient la glaise, pour la fabrique des tuiles, de jeunes condamnés allaient chercher le sable sur les plages voisines.

L'hôpital de Saint-Mandrier allait surgir. Cet hôpital est devenu de nos jours, l'école des mécaniciens et chauffeurs de la Marine.

Tout y fut exécuté par les bagnards, avec grandeur.

Le bagne eut désormais ses artistes, ses apprentis et ses ébaucheurs et à côté de l'organisation en grand du travail, souvent fort vicieuse, il y eut une petite industrie.

Les objets qui furent fabriqués — beaucoup de personnes en possèdent encore semblent difficilement venir d'un lieu de misère et que les mains qui les ont produits aient trempé dans le sang. Le burin ne reproduisait que de tendres symboles, des épisodes de la vie paisible des campagnes.

Cependant, les forçats arrivaient au bagne, avec des pensées et des résolutions diverses.

Les uns se résignaient et espéraient dans un avenir, une amélioration de leur sort ; les autres acceptaient la chaîne, comme l'animal, le collier de la peine.

Enfin, certains, dans leur orgueil souriaient à la captivité.

Mais un grand nombre ne cessaient qu'une idée : recouvrer la liberté, par l'évasion.

C'était l'objet de leurs préoccupations constantes et le but sur lequel ils portaient, jour et nuit, la puissance de leur intelligence.

L'énergie et l'adresse que la plupart dépensaient au milieu des obstacles de tous genres et sous les yeux d'une surveillance qui ne s'endormait jamais, tenait du merveilleux.

Ils ne reculaient devant rien, devant aucune difficulté, dusaient-ils pour prix de leurs efforts surhumains, perdre la vie ou tomber dans un plus long esclavage.

(A suivre)

M. C.

DEMAIN : « LES EVASIONS »